

Paris, le 26 septembre 2012

## Communiqué de presse

# Enquête sur les jeunes chercheurs étrangers en France : des résultats alarmants

41% des jeunes chercheurs exerçant leur activité en France sont étrangers. Leur rôle dans la production scientifique de notre pays est crucial et a un impact majeur sur la qualité de la recherche française.

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) a salué le retrait en mai dernier de la « circulaire Guéant » qui avait contribué à accroître les difficultés rencontrées par ces chercheurs. Ce retrait ne doit cependant pas occulter une réalité de terrain souvent désastreuse à de multiples niveaux.

## Une population négligée

Les jeunes chercheurs de nationalité étrangère venus travailler en France sur un projet de recherche sont confrontés à des situations problématiques en matière d'accueil, de titre de séjour, et sont victimes de discriminations en matière de contrat de travail, de logement et de droits sociaux.

Face à la difficulté d'avoir accès à des informations institutionnelles sur cette population, la CJC a mené une enquête en 2006<sup>1</sup> suivie d'une seconde en 2010, quatre ans après l'extension de l'accès au titre de séjour scientifique aux doctorants.

## Des constats alarmants

Les résultats de cette dernière enquête<sup>2</sup> à laquelle plus de 1300 doctorants étrangers ont répondu, révèlent que **44 % des doctorants étrangers n'ont pas de contrat de travail** (9 % rémunérés illégalement par des libéralités provenant d'organismes français), **59 % ont une carte de séjour inadaptée**, et près d'un quart n'ont pas de carte Vitale. Alors que 80 % trouvent l'accueil dans leur équipe de recherche bon ou excellent, **56 % estiment leur accueil administratif à l'ambassade ou à la préfecture médiocre ou mauvais**.

Ces quelques chiffres associés aux témoignages tirés de notre enquête<sup>3</sup> révèlent une population fragile, ce qui nuit à l'image et à l'attractivité de la recherche en France.

## Des solutions simples et justes

Aujourd'hui, la CJC propose des solutions<sup>4</sup> : la mise en place de **cartes de séjour adéquates** tant par leur durée que par leur type<sup>5</sup>, la **simplification des procédures par l'e-administration** et l'**amélioration de la contractualisation des jeunes chercheurs**, dont une politique active de suppression des libéralités... Elle demande aussi la mise en place de **supports d'information appropriés**, comme nous le proposons aujourd'hui avec une synthèse complète sur la carte de séjour mention « scientifique-chercheur »<sup>6</sup>.

La réflexion actuellement menée dans le cadre des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est l'occasion d'apporter des améliorations concrètes aux problèmes soulevés par cette enquête.

Contact presse : [presse@cjc.jeunes-chercheurs.org](mailto:presse@cjc.jeunes-chercheurs.org) (06 43 86 64 08)

Contact présidence de la CJC : [presidence@cjc.jeunes-chercheurs.org](mailto:presidence@cjc.jeunes-chercheurs.org) (06 51 91 81 20)

1 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2009-03-16-sondage-JC-etrangers.pdf>

2 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>

3 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-temoignages-JC-etrangers.pdf>

4 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-analyse-sondage-JC-etrangers.pdf>

5 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-accueil-administratif-JC-etrangers.pdf>

6 <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-carte-scientifique-chercheur.pdf>

## Dossier de presse

### Les jeunes chercheurs étrangers en France

#### *Documents de la Confédération des Jeunes Chercheurs*

##### *Liste des documents disponibles*

- **Les jeunes chercheurs étrangers en France, Résultats de l'enquête réalisée par la CJC en 2010**  
Résultats du sondage national sur les conditions d'accueil, de travail et de vie des jeunes chercheurs étrangers en France, mené par la CJC en mai 2010  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>
- **Vers l'amélioration de la situation des jeunes chercheurs étrangers en France - Analyse des résultats de l'enquête 2010 « Jeunes Chercheurs Etrangers » de la CJC, et recommandations**  
Constats et recommandations issus des résultats du sondage CJC de mai 2010  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-analyse-sondage-JC-etrangers.pdf>
- **Jeunes chercheurs étrangers en France, témoignages de l'enquête 2010**  
Témoignages de la situation des jeunes chercheurs étrangers  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-temoignages-JC-etrangers.pdf>
- **Carte de séjour temporaire mention « scientifique-chercheur » - Éléments juridiques**  
Fiche d'information sur la carte de séjour scientifique  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-carte-scientifique-chercheur.pdf>
- **L'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers en France**  
Constats et recommandations sur les cartes de séjour et l'accueil des jeunes chercheurs étrangers  
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-accueil-administratif-JC-etrangers.pdf>

#### *1. Les jeunes chercheurs étrangers en France, Résultats de l'enquête réalisée par la CJC en 2010*

Lien : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>

Ce document présente les résultats de l'enquête nationale sur les conditions d'accueil, de travail et de vie des jeunes chercheurs étrangers en France, menée par la CJC en mai 2010.

Après une caractérisation des répondants du sondage, dont plus de 1300 doctorants étrangers, la synthèse de leurs réponses est effectuée au sein de plusieurs sections thématiques, à propos de la préparation du séjour scientifique, de l'accueil académique, de leurs conditions de recrutement, de travail et de rémunération, de leur accès aux droits sociaux, ainsi que leur accueil administratif.

Viennent ensuite plusieurs sections dédiées aux résultats spécifiques à certaines catégories de jeunes chercheurs étrangers : titulaires d'une carte de séjour « scientifique », en cotutelle, avec un contrat de travail, de sexe féminin.

Le document se termine par les résultats sur le ressenti général des répondants à propos de l'ensemble des thématiques abordées, et par une synthèse des constats principaux issus de ces résultats.

## 2. Vers l'amélioration de la situation des jeunes chercheurs étrangers en France - Analyse des résultats de l'enquête 2010 « Jeunes Chercheurs Etrangers » de la CJC, et recommandations

Lien : <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-analyse-sondage-JC-etrangers.pdf>

Ce document synthétise les principaux constats du document précédent sur les défaut d'accueil des jeunes chercheurs étrangers en France, répartis dans trois axes : l'accueil des jeunes chercheurs étrangers, leur contractualisation, et leur environnement scientifique.

Pour chaque problème identifié, la Confédération des Jeunes Chercheurs propose ses recommandations, à l'ensemble des acteurs impliqués.

## 3. Jeunes chercheurs étrangers en France, témoignages de l'enquête 2010

Lien : <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-temoignages-JC-etrangers.pdf>

En complément des résultats de l'enquête présentés dans le document 1, ce document réunit les témoignages recueillis grâce aux questions ouvertes de cette même enquête, organisés en sections thématiques. Ils donnent un aperçu concret des difficultés rencontrées par les jeunes chercheurs étrangers en France, et de leur ressenti.

Ce document étant assez long, une sélection de deux pages d'extraits éloquentes de témoignages est proposée dans une fiche intitulée : *Jeunes chercheurs étrangers en France, sélection de témoignages de l'enquête 2010*.

## 4. Carte de séjour temporaire mention « scientifique-chercheur » - Éléments juridiques

Lien : <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-carte-scientifique-chercheur.pdf>

Afin de pallier l'absence d'un document de synthèse complet et à jour sur la carte de séjour mention « scientifique-chercheur », la CJC propose cette fiche d'informations. Après une introduction sur l'historique de ce titre de séjour, l'ensemble de ses dispositions est détaillé, avec des références aux textes législatifs.

Une synthèse des liens hypertextes vers ces textes officiels (extraits de code, lois, arrêtés, décrets, circulaires), est fournie à la fin du document.

## 5. L'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers en France

Lien : <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-accueil-administratif-JC-etrangers.pdf>

La Confédération des Jeunes Chercheurs analyse l'ensemble des dispositions liées à la carte de séjour mention « scientifique-chercheur » qui limitent son efficacité en matière d'attractivité de la France pour les jeunes chercheurs étrangers.

Le document se termine par un ensemble de recommandations à destination de tous les acteurs, ainsi que des propositions de modifications législatives du *Code du travail* et du *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, afin de corriger les défauts de la carte de séjour mention « scientifique-chercheur », par rapport notamment à la carte de séjour mention « salarié » pour les chercheurs disposant d'un contrat de travail en France.

---

7 <http://cj.c.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-selection-temoignages-JC-etrangers.pdf>

## *Déclarations publiques à propos des jeunes chercheurs étrangers*

### *François Hollande*

“Si notre nombre de thèses ne baisse pas, c'est en raison de l'apport des étudiants étrangers. Ils représentent 40% des doctorants. On a vu comment ils ont été traités. C'est pourquoi, je le redis, **nous abrogerons définitivement le circulaire “Guéant”**. **Si cela est nécessaire, nous légiférerons sur les conditions d'accueil, de séjour et de première insertion professionnelle des étudiants et des chercheurs étrangers pour sortir de l'insécurité juridique, financière, sociale et professionnelle où ils se trouvent aujourd'hui trop souvent.**” (discours au Biopôle de Nancy, 5 mars 2012)

“La République, c'est aussi la fraternité. En prononçant ces mots de fraternité, je pense à une jeune immigrée polonaise venue ici en France pour suivre des études de sciences, Maria Sklodowska. Le monde entier la connaît sous le nom de Marie Curie. Elle a apporté deux prix Nobel à la France, celui de physique en 1903 pour ses travaux sur la radioactivité, et huit ans plus tard celui de chimie pour la découverte du radium. **Deux prix Nobel ! Notre pays ne les aurait pas obtenus s'il avait interdit à l'époque aux étudiants étrangers de venir chercher, travailler, penser, créer ici sur son sol !** Ces deux prix Nobel, il ne les aurait pas eus, notre pays, s'il avait choisi la fermeture, la peur, le rejet, le repli. Le ministre actuel de l'Intérieur nous en aurait privés avec sa circulaire, s'il avait été en fonction ! Il ne le sera plus bientôt !” (discours de Reims, le 8 mars 2012)

“Si l'on veut **maintenir un nombre significatif de docteurs voire l'accroître, il faut commencer par ne pas se priver de l'apport précieux d'étudiants étrangers**, dont vous soulignez à juste titre l'importance. C'est pourquoi l'une des premières décisions que nous mettrons en oeuvre, si les Français nous en donnent la responsabilité en mai prochain, sera l'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers qui fait honte aux valeurs de la République et porte gravement préjudice à la recherche en France.” (réponses à l'AJSPI, 6 avril 2012)

“Les « **libéralités** », ces financements qui ont été à juste titre proscrits en 2006 **continuent pourtant**, et ils concernent beaucoup de doctorants étrangers, y compris avec l'assentiment de l'État! **Cela n'est pas acceptable, il faudra les supprimer effectivement.**” (réponses à l'AJSPI, 6 avril 2012)

“**Je souhaite que nous allions plus loin dans les échanges entre universités européennes [...]** en développant les doctorats en co-tutelle.” (réponses à la revue Nature, 19 avril 2012)

### *Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

“**Parmi nos doctorants, 41 % sont étrangers, ce qui donne à la France un réseau d'influence.** Il ne faut pas lâcher cet atout.” (entretien avec le journal Le Progrès, 28 août 2012<sup>8</sup>)

“Nous avons, en outre, pris des décisions très rapidement. Nous avons ainsi abrogé la circulaire Guéant sur l'emploi des étudiants étrangers, un an jour pour jour après sa signature. Il était urgent d'agir. En effet, 41 % de nos docteurs sont étrangers, car nous manquons de vocations scientifiques et technologiques. **Nous devons accueillir les docteurs et chercheurs étrangers dans les meilleures conditions.** En ma qualité de députée, j'ai, comme vous sans doute, dû débrouiller des situations très complexes et difficilement compréhensibles pour des jeunes chercheurs étrangers. Ainsi, une autorisation de travail pouvait être accordée en Île-de-France, mais refusée dans une autre région, où les préfetures opposaient la situation de l'emploi sans examiner précisément le domaine concerné. On a sous-estimé à quel point l'image de notre pays s'en est trouvée dégradée à l'étranger, à un moment où la balance de notre commerce extérieur est déficitaire. La mesure que nous avons prise répondait donc à une exigence morale, scientifique et économique.” (audition par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation,

<sup>8</sup> <http://www.leprogres.fr/france-monde/2012/08/28/le-plan-licence-n-a-servi-a-rien>

Assemblée Nationale, 24 juillet 2012<sup>9</sup>)

“Nous avons déjà agi, en commençant par abroger la circulaire Guéant, qui a terni l'image de la France à l'étranger. **Je rappelle qu'en France, 41 % des docteurs sont étrangers ! Ce sont de formidables ambassadeurs de notre culture et de notre activité économique.** Cette circulaire était une aberration, son abrogation a été saluée par tous, jusqu'au Mouvement des entreprises de France (MEDEF).” (audition par la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication, Sénat, 11 juillet 2012<sup>10</sup>)

“[Avec le retrait de la « circulaire Guéant », on] n'a pas pour autant terminé le travail, car **cela ne résout pas l'ensemble des problèmes.** La concertation va continuer pour améliorer les conditions globales d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, notamment en termes de logement et d'accès aux soins” (entretien AFP, 1<sup>o</sup> juin 2012<sup>11</sup>)

---

<sup>9</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cedu/11-12/c1112007.asp>

<sup>10</sup> <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20120709/cult.html#toc3>

<sup>11</sup> <http://www.vousnousils.fr/2012/06/01/on-ne-met-plus-de-batons-dans-les-roues-aux-etudiants-etrangers-fioraso-528056>

## *Confédération des Jeunes Chercheurs*

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>

Contact presse joignable par téléphone au 06 43 86 64 08.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-e-s et de docteurs en emploi académique non permanents, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...), représentée notamment au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheurs par l'intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondateur.